



Service Education

Tél : 04 76 60 76 26 ou 04 56 58 96 15

RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

* **Votre enfant est né(e) en : 2022**

- * Votre enfant rentre au CP
- * Vous faites une demande de dérogation
- * Vous êtes nouvel arrivant sur la commune

- **Vous devez inscrire administrativement votre enfant en mairie au service éducation.**

Du lundi 4 novembre au lundi 6 janvier 2025 inclus de 8H30 à 12H00 sans rendez-vous ou l'après-midi sur rendez-vous uniquement.

- Livret de famille original
- Pièce d'identité du parent
- Justificatif de domicile de – 3 mois (si les parents de l'enfant sont hébergés : fournir une attestation manuscrite de l'hébergeant + la photocopie de sa pièce d'identité **ainsi qu'un justificatif de domicile de l'hébergé à la même adresse**).

Un certificat d'inscription administrative vous sera délivré pour procéder à l'admission à l'école.

- **Vous devez prendre rdv avec la directrice de l'école de secteur dont dépend votre enfant, aux dates et heures mentionnées ci-dessous :**

Muni(e) du carnet de santé de votre enfant et si besoin d'un certificat de radiation de l'école précédente.

BEL AIR		BOURG		RUIRES		MAISONS NEUVES	VAL
Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire	Maternelle	Elémentaire
Les vendredis	Les mardis	Les lundis		Les lundis	Les jeudis		Les mardis
sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous au	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous uniquement au	sur rendez-vous uniquement par mail	sur rendez-vous uniquement par mail
ce.0381635w@ac-grenoble.fr	04 76 25 11 65 * ou par mail ce.0382565g@ac-grenoble.fr	ce.0380462w@ac-grenoble.fr	ce.0383015w@ac-grenoble.fr	ce.0382940p@ac-grenoble.fr	04 76 25 69 92* ou par mail ce.0383038p@ac-grenoble.fr	ce.382010d@ac-grenoble.fr	ce.0382467a@ac-grenoble.fr

*Merci de laisser un message sur les répondeurs des écoles pour demande de rendez-vous (nom de la famille et contact téléphonique).